

0400005N
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE JEAN ROSTAND
AVENUE JEAN ROSTAND
40130 CAPBRETON
Tel : 0558721196

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/03/2018
Réuni le : 23/03/2018
Sous la présidence de : Michael Dordain
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

- DON MAE : 1000€ au titre d'un prix décerné au Collège par un jury académique pour la vidéo "Le harcèlement n'est pas un secret" (participation concours sur le harcèlement par 2 classes de 5ème)

- DONS au titre du Séjour en NORMANDIE organisé du 2 au 6 avril 18 pour 20 élèves de 3ème : SOUVENIR FRANÇAIS = 1700€, DPMA = 800€ et SECOURS POPULAIRE = 200€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0